

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITÉ LE GÉRANT

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol 2

St-Hyacinthe, 22 Septembre 1892

No. 31

AVIS

L'abonnement à l'*Echo*, pour toutes les personnes ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 centimes par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclaté au prix de 75 cts. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pour frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

Corrections

Le ton grandeur, les paroles aigres, une dure et inflexible sévérité révoltent, aigrissent et attirent la haine : mais, aussi, trop de douceur autorise le mal et fait mépriser.

Soyez doux, mais soyez ferme, quand il le faut et que vous le devez. C'est être vicieux que de ne pas réprimer le vice quand il le faut et que vous le devez ; c'est se rendre complice du mal que de ne pas le reprendre fermement ou l'arrêter quand on en a le droit et le pouvoir.

C'est là ce qui rend si criminelle la malheureuse et pitoyable faiblesse de ces parents qui, dans la folle tendresse qu'ils ont pour leurs enfants, dissimulent, détournent la vue pour ne pas apercevoir les fautes les plus grandes, se retirent même et disparaissent pour avoir un prétexte de ne rien voir et de ne rien dire. Si quelquefois ils se croient obligés de les reprendre de leurs désordres trop grands ou trop publics, c'est avec une faiblesse qui ne remédie à rien,

qui augmente même le mal et rend les enfants plus effrontément libertins ou vicieux.

Parents mous et aveugles ! Votre tendresse cruelle leur est bien plus funeste que si vous vous armiez, lorsqu'il est nécessaire, d'une juste sévérité. Quand les réprimandes ne produisent rien, quand vous voyez des fautes sérieuses réitérées, faites parler le devoir, faites-le parler en maître et en vengeur.

En corrigeant vos enfants, ils ne vous en aimeront pas moins et ils vous en respecteront davantage. Leurs larmes essuyées, ils vous rendront justice, vous remercieront peut-être et, sûrement, vous loueront un jour.

Ce n'est pas qu'il faille employer sans cesse les réprimandes et les corrections. On ne doit, au contraire, reprendre et punir que le plus rarement possible : ce qui est trop fréquent ne frappe plus. C'est de la fermeté qu'il faut et non de la rigueur. Si l'on savait mieux conserver son autorité, sans la compromettre mal à propos, ou sans laisser prendre à un enfant sur soi un ascendant qu'on ne pourra plus lui faire perdre ; si on l'accoutumait de bonne heure au respect et à l'obéissance sans lui permettre d'y manquer jamais. Si l'on corrigeait dans le commencement les petites fautes, sans leur donner le temps de se changer en habitudes, on n'aurait pas si souvent besoin, dans la suite, d'employer les réprimandes dures, qui coûtent beaucoup à l'amour, ni de prendre la voie quelquefois inutile et toujours fâcheuse des châtiements sévères.

Les Fromageries

(De la Justice)

Non loin des Trois-Rivières, en arrière d'une montagne où les animaux sauvages régnaient naguère en maîtres, dans une paroisse comparativement nouvelle, il y a un joli lac où la pêche est généralement abondante. J'en revenais, mon sac chargé de truites qui y avaient pris la place de mes provisions. Un cul-

tivateur, premier colon de l'endroit, était mon cocher. Je l'interrogeai

—Comment vont les affaires ici !

—Très bien. Depuis que nous avons une fromagerie, ça a changé beaucoup.

—Cultivez-vous beaucoup de grain ?

—Oh ! non. Tenez, monsieur, je vais vous dire où j'en suis. J'ai seize vaches, je porte leur lait à la fromagerie, et ma femme n'a plus le trouble de la laiterie. L'an dernier, cela m'a rapporté \$260 en bel argent. Cette année, nous allons avoir un silo, et nous espérons doubler cette somme, car nous aurons du lait tout l'hiver.

—N'auriez-vous pas pu vendre du grain pour autant si vous n'aviez pas eu autant de vaches !

—Oh ! non : bien loin de ça.

—Mais en vendant votre beurre vous-même, vos légumes !

—Vous ne pourriez croire combien je perdrais de temps à aller au marché, vendre des charges de provisions. Puis les dépenses, les pots, les barrières, la pension ! Et ça ne se vend pas toujours. A présent j'achète ou je vends argent comptant, et j'ai à meilleur marché.

—Tout de même, c'est là tout ce que votre terre rapporte ?

—Mais, y songez-vous monsieur ? Ma terre m'a rapporté toute ma nourriture, mes légumes, etc. Ma femme a eu le temps de filer la laine des mouons. Avec le petit-lait, j'ai engraisé quatre cochons, nourri quatre veaux. J'ai eu en outre la nourriture de mon cheval, de mes poules, de mes moutons. L'année prochaine, mes vaches seront mieux nourries, parce que mes terres ont été mieux engraisées, et mes légumes viendront mieux. Cultivant moins de grains, j'ai pu me dispenser du secours d'un serviteur qui me coûtait auparavant très-cher. Je considère que mes seize vaches m'ont valu cette année \$400 au moins, ont économisé mon temps et mon travail. C'est un vrai plaisir que de cultiver comme ça quand ça paie et que ça ne vous épuise pas. J'ai plus de bon temps qu'avant.

Si ce système de fromagerie, avait existé depuis plusieurs années, notre paroisse serait riche aujourd'hui.

—Ainsi vous ne songez pas à émigrer ?

—Non monsieur. Je vis trop bien ici à présent.

Le sourire de satisfaction de *mon homme*, en m'énumérant ainsi ses moyens de fortune, faisait du bien au cœur. Et je me demandais si cela pouvait durer, quand je songeai que le Canada entier ne fournit pas encore un pour cent du beurre et du fromage que l'Angleterre achète des autres pays, et que les produits canadiens y sont très recherchés.

Une Société de Secours Mutuel

L'Emulation Chrétienne de Rouen
(France)

(Suite.)

Le 14 novembre 1834, de nouveaux statuts contenant et étendant les améliorations précédentes furent approuvés.

L'âge d'admission fut abaissé à quarante ans pour les hommes.

Dans les ménages où les époux faisaient, depuis trois ans, partie de la Société, on accorda pendant un an à la femme veuve qui devenait malade un secours de 0 fr. 50 par semaine pour chacun de ses enfants mineurs de 14 ans.

Le droit annuel de vieillesse des femmes fut augmenté proportionnellement à leur âge, depuis 12 fr. jusqu'à 100 fr. Les femmes jusqu'à 100 fr. pendant vingt ans, d'une cotisation supplémentaire de 3 fr. imposée aux sociétaires nouvelles, furent admises aux bienfaits de la retraite ; les anciennes Sociétaires furent autorisées à payer l'arriéré de cette cotisation, avec intérêts capitalisés à 4 1/2 et réduction proportionnelle d'un quinzième par an pour celles qui avaient plus de 65 ans.

Il fut décidé que cette retraite serait soumise aux mêmes conditions d'âge et de durée de Société que celle des hommes ; que le chiffre en serait fixé chaque année en assemblée générale, et que le service de cette pension commencerait le 1er avril 1836.

En 1837, une nouvelle modification accentua l'augmentation du